

SEANCE DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 08/01/2010, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mrs MASSÉ, DURAND, Mme GUÉRIN Isabelle, Mrs GREMAT, AVOLIO, Mme CHEVALIER, Mr MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr VANDENDORPE. Mme GUÉRIN Magali.

Monsieur MASSÉ David est élu secrétaire.

1 – TRAVAUX A LA BIBLIOTHEQUE Choix des entreprises

Monsieur le Maire rend compte de la consultation écrite concernant les travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale.

Monsieur Doreau donne connaissance à l'assemblée de l'ouverture des plis et du choix des entreprises par la commission des bâtiments :

Devis retenus :

Lot 1 – Maçonnerie Entreprise BRUNET	1756.40 Euros
Lot 2 – Menuiseries extérieures Ent. DARGENTON	5719.00 Euros
Variante volets roulants électriques	2575.00 Euros
Variante vitrage stratip avec petit bois incorporés	475.00 Euros
Lot 3 – Plafond et murs Ent. DARGENTON	4909.51 Euros
Lot 4 – Cloisons Ent. DARGENTON	5783.20 Euros
Lot 5 – Plomberie Ent. SAUVAGEON	1025.88 Euros
Lot 6 – Electricité Sarl Plumé-Thomasseau	7343.61 Euros
Option 3 (gestionnaire d'éclairage)	226.28 Euros
Lot 7 – Peintures intérieures Ent. ALPHA PEINTURE	2651.70 Euros
Lot 7bis Peintures extérieures Ent. BAZIR	3704.85 Euros
Lot 8 – Plancher et sol POINT P	2861.16 Euros
pour un montant total hors taxes de	39 031,59 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ENTERINE le choix des entreprises par la commission.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis et toutes pièces nécessaires à son exécution.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2010.

2 – REDEVANCE POUR LE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE ANNÉE 2010

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 29 juin 2000 décidant d'instaurer la redevance du traitement des matières de vidange à compter du 1^{er} juillet 2000,

Vu la délibération du Comité Syndical du SATESE 37 en date du 30 novembre 2009 relative aux tarifs 2010,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif 2010 de la redevance du traitement des matières de vidange issues des dispositifs d'assainissement non collectifs à 0,10 Euro/m³ d'eau potable consommée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à son exécution.

3 – MISSION ATESAT RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune bénéficie depuis 2007 de la mission d'Assistance Technique de l'Etat pour Solidarité et Aménagement du Territoire (ATESAT) des services de la Direction Départementale de l'Equipelement pour conseiller et assister la commune dans la gestion de la voirie et dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat.

Cette mission, définie par une convention annuelle reconductible deux années, est arrivée à son terme au 31 décembre 2009.

La commune étant toujours éligible à cette prestation, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer si il le souhaite à bénéficier de cette prestation en demandant la mise en place d'une nouvelle convention pour la période 2010/2012.

La contribution financière est forfaitaire et annuelle (167,22 Euros année 2010).

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de renouveler la convention pour l'Assistance Technique de l'Etat pour Solidarité et d'Aménagement du Territoire avec la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire qui prendra effet au 1^{er} Janvier 2010.

AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la Commune pour la signature de ladite convention et toutes pièces nécessaires se rapportant à cette affaire.

4 – RAPPORT DE VISITE ANNUELLE Poteaux Incendie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de visite annuelle établi par SOGEA suivant convention en date du 13/10/2008 et les propositions de réparation et d'entretien des poteaux incendie situés sur la commune.

Devis pour changement de poteau incendie :

Les Bouctonnieres	Montant H.T. 2888,10 Euros D/80	3228,55 Euros D/100
-------------------	---------------------------------	---------------------

Route de Rilly	Montant H.T. 1899,04 Euros D/100	
----------------	----------------------------------	--

Rue de la Motte	Montant H.T. 3308,21 Euros D/100	
-----------------	----------------------------------	--

Le Conseil Municipal décide de consulter le service départemental d'incendie pour renseignements complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

Enquête Publique

Le Conseil Municipal est informé qu'une enquête publique sera ouverte à Ingrandes-sur-Vienne du 25 janvier 2010 au 27 février 2010 sur la demande présentée par la Société SEDE Environnement en vue de l'exploitation d'une unité de compostage et de méthanisation comprenant un plan d'épandage couvrant 95 communes (40 dans la Vienne et 55 dans l'Indre-et-Loire) dont la commune de Marcilly-sur-Vienne.

Le Conseil Municipal se prononcera sur le volet relatif à l'épandage des composts produits par le site.

Séances d'information des élus

L'Association des Maires d'Indre-et-Loire organise des séances d'information sur le thème de la préparation des budgets primitifs 2010.

Inscription au secrétariat de mairie.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres présents,